

NOTE EXPLICATIVE

En date du 25/10/2021, le collège désignait l'intercommunale IPALLE pour la mission d'auteur de projet pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école de la Bruyère à Blaton dans le cadre d'un projet Ureba exceptionnel .

Suite à la réalisation d'un audit énergétique, un subside de 91.347,41€ a été obtenu pour le côté maternel pour le remplacement des menuiseries extérieures, mais d'autres travaux ont également été jugés indispensables par le collège.

L'auteur de projet a déposé le projet composé du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et du devis estimatif de ces travaux au montant de :

-pour le lot 1 : côté primaire

*remplacement des menuiseries extérieures(+finition interne) au montant estimé de 107.327,94€ htva ou 129.886,81€ TVAC ;

*remplacement du système de chauffage et mise en conformité incendie au montant estimé de 36.484€ htva ou 44.145,64€ tvac

-pour le lot 2 : côté maternelle

*remplacement des menuiseries extérieures(+finition interne) au montant estimé de 284.606,35€ HTVA ou 344.373,68€ TVAC ;

*mise en conformité incendie au montant estimé de 6.450€ htva ou 7.804,5€ tvac

Ce marché peut donc être passé par procédure négociée directe avec publication préalable, conformément à l'article 41 §1er 2° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics puisque le montant est inférieur à 750.000€ et les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 72203/72360.2024, projet n°20240008 du budget extraordinaire pour un montant de 642.960€ lors du vote du budget initial;

Il est donc demandé au conseil d'approuver le cahier spécial des charges, l'avis de marché et le devis estimatif de ces travaux aux montants indiqués ci-dessus et d'approuver la procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 §1 2° de la loi du 17 juin 2016.